

AIDES FINANCIÈRES - MOBILITÉ INTERNATIONALE

	AMI Aide à la mobilité internationale	JALI Jeunes à l'international	ERASMUS + Mobilité Études Mobilité Stage		FITEC	AIDE BMO
ORGANISME						
EUROPE HORS EUROPE STAGE ÉTUDES	oui oui oui oui	oui oui oui oui	oui oui* non oui	oui non oui non	non oui non oui	oui oui oui non
DURÉE	Minimum 2 mois	Durée minimale de la mobilité : 80 jours Durée maximale du financement : 300 jours	De 3 à 12 mois (y compris une période complémentaire de stage)	De 2 à 12 mois	Minimum 1 semestre d'études	Minimum 1 semaine Maximum 2 mois
MONTANT	400 euros/mensualité attribuée Un étudiant peut bénéficier à plusieurs reprises de l'aide AMI au cours de ses études supérieures dans la limite cumulée de 9 mensualités	6,65 euros/jour + Bonus de 5 euros par jour pour les boursiers sur critères sociaux et pour les étudiants en situation de handicap Financement à hauteur de 300 jours maximum	270 à 370 euros** Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni 220 à 320 euros** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal 170 à 270 euros** Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	420 à 520 euros** Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni 370 à 470 euros** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal 320 à 420 euros** Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	Aide forfaitaire : - BRAFITEC : 1 000 € - ARFITEC : 1 300 €	Montant variable selon la durée et la destination
CONDITIONS PARTICULIÈRES	Boursiers sur critères sociaux (CROUS) uniquement La bourse CROUS reste acquise Attribution partielle possible (nombre de mensualités < au nombre de mois effectifs de la mobilité) Pas de prorata temporis	Quotient familial inférieur à 30 000 euros (Revenus fiscal de référence/nombre de parts) Non cumulable avec toute autre aide publique à la mobilité	Accord bilatéral de coopération entre établissements (uniquement pour les mobilités études) Condition de nationalité Aide complémentaire pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques exceptionnels 3 statuts possibles : Allocataire partiel (durée financée < durée de la mobilité) Allocataire total (durée financée = durée de la mobilité) Non allocataire (aucune allocation Erasmus+)	Nombre d'aides financières limité Aides réservées aux étudiants en mobilité dans un établissement partenaire de l'ENIB sur un projet BRAFITEC ou ARFITEC	Etudiant inscrit dans un établissement brestoïse Mobilités non éligibles : - stage linguistique - stage dans le pays d'origine de l'étudiant	
PAIEMENT	L'ENIB verse à l'étudiant : - la totalité des mensualités moins une en début de mobilité - la mensualité restante en fin de mobilité	Aide versée en une seule fois à l'étudiant par la Région Bretagne	L'ENIB verse l'aide à l'étudiant : - 70 % en début de mobilité (après complétion des démarches de début de mobilité) - 30% en fin de mobilité (après complétion des démarches de fin de mobilité)	La CDEFI verse l'aide à l'établissement porteur du projet FITEC qui la reverse ensuite à l'étudiant en une seule fois au cours ou en fin de mobilité	BMO verse l'aide à l'étudiant après la mobilité (justificatifs de présence et de réussite)	

* uniquement pour les projets Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits (Maroc)

** les taux mensuels Erasmus+ sont définis par l'ENIB chaque année